

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### COMMUNAUTE DE COMMUNES

**VAL ES DUNES**  
 1 rue Guéritot  
 14370 ARGENCES  
 ☎ 02 31 15 63 70

Date de convocation :  
 12.12.2025

Date d'affichage  
 12.12.2025

Nombre de conseillers :

En exercice	44
Présents	34
Titulaires	33
Suppléants	1
Pouvoirs	7
Votants	41
Quorum	23

L'an deux mille vingt-cinq le dix-huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au sein de la salle des fêtes de la commune de Bellengreville sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Étaient présents : Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Marie-Françoise ISABEL, Jacques-Yves OUIN, Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, Philippe PESQUEREL, Florence SERANDOUR, David BOUDET, Guillaume LECOEUR, Laurence MAUREY, Sophie de GIBON, Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK, Jean-Christophe CARON (suppléant de Stéphane AMILCAR) Régine ÉNÉE, Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Coralie ARRUEGO, Daniel BUISSON, Alexandra LEPINAY, Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Patricia LECOMTE, Jean-Marc FURON, Olivier GUILLEMETTE, Alain BOHEME, Patrice MARTIN, Laurence MORIN et Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Lydie MAIGRET (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), Thomas LEROY, Marianne TURPIN (pouvoir Jacques-Yves OUIN), Magali LONCLE (pouvoir à David BOUDET), Christian CALLEJAS (Suppléant d'Éric DUVAL), William HERFORT (pouvoir à Philippe PIARD), Christel POIROT (Pouvoir à Daniel BUISSON), Stéphane CASTEL (pouvoir à Coralie ARRUEGO), Didier LEMONNIER (pouvoir à Patricia LECOMTE), Céline LEGRIGEOIS.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre FORGEAS

### Délibération n° 2025/167

#### Objet : ASSAINISSEMENT – Rapport annuel sur le Prix et la Qualité de Service Public de l'assainissement – Année 2024

En application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales un rapport sur le prix et la qualité du service doit être présenté à l'assemblée délibérante (rapport ci-annexé).

Un exemplaire de ce rapport doit être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivants la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ De prendre acte du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement – Année 2024 ;
- ↳ De transmettre aux services préfectoraux la présente délibération ;
- ↳ De mettre en ligne le rapport validé sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) ;
- ↳ De renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

Jean-Pierre FORGEAS



Le Président,

Philippe PESQUEREL

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*